



Bastia

CITÀ DI CULTURA

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 16 juillet 2026**

Objet : Subvention Association Praticalingua

Date de la convocation : 10 juillet 2026

Date d'affichage de la convocation : 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 35

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Monsieur Paul TIERI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Madame Catherine CASIMIRI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Madame Marie-Dominique NASICA ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI ; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Monsieur Matthieu RICCI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents : Monsieur BATTINI Nicolas

Ont donné pouvoir :

Monsieur Didier GRASSI à Madame Mattea LACAVE ;
Monsieur François FABIANI à Monsieur Pasquale CASTELLANI ;
Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Monsieur Laurent PAPAZIAN à Monsieur Pierre ORSINI ;
Monsieur Sylvain FANTI à Madame Marie-Claire POGGI ;
Monsieur Jean-Sébastien De CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI ;
Madame Allison FIESCHI à Monsieur Matthieu RICCI.

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Créée en 2016 et implantée au sein des locaux de la Casa di e Lingue, l'association Praticalingua développe une offre d'enseignement et de pratique de la langue corse articulée autour d'ateliers culturels, artistiques et linguistiques accessibles à tous les publics.

Son action repose à la fois sur une approche immersive de la langue corse à travers des pratiques artistiques et culturelles, mais également sur un apprentissage plus académique, adapté au niveau de compétence linguistique de chaque participant.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu le Contrat de plan Etat-région pour la Corse 2015-2020 et notamment le plan de revitalisation linguistique « Lingua 2020 » ;

Vu la délibération de la commune de Bastia n°2021/DEC/01/02 en date du 17 décembre 2021 portant adoption d'un règlement d'attribution des subventions aux associations

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 15 juillet 2026 ;

Considérant que l'association compte en 2026 271 adhérents et propose plus de 30 ateliers couvrant 21 thématiques réparties en trois grandes catégories :

- linguistique ;
- artistique ;
- littéraire.

Considérant que les locaux sont ouverts au public tous les soirs de la semaine, de 16h à 20h, ainsi que le mercredi de 9h à 20h, selon le calendrier scolaire académique ;

Considérant que l'ensemble des ateliers est coordonné par le directeur de Praticalingua, chargé de co-construire les progressions pédagogiques et les contenus avec les 35 formateurs sous contrat. Cette coordination permet également d'orienter les productions orales, écrites et artistiques des intervenants et des adhérents vers une valorisation collective de leur travail, prenant notamment la forme :

- d'un spectacle annuel de restitution ;
- d'une publication annuelle au format numérique.

Considérant le fonctionnement de l'association reposant actuellement sur :

- un emploi de direction et d'animation créé en 2023 (35 heures hebdomadaires) ;
- quatre emplois de coordination des départements de formation créés en 2019 (10 heures hebdomadaires chacun) ;
- une partie de l'administration assurée bénévolement par un membre de l'association

Considérant l'action menée par cette structure s'inscrivant pleinement dans les orientations de la politique linguistique municipale, notamment en matière de :

- développement de l'offre immersive à destination du grand public ;
- évolution des représentations et des usages de la langue corse ;
- transition de la langue corse comme objet d'étude vers une langue outil d'apprentissage ;
- professionnalisation et valorisation économique et sociale de la compétence en langue corse.

Considérant que l'association sollicite aujourd'hui le soutien de la Ville afin de poursuivre et développer ses actions autour des objectifs suivants :

- pérennisation d'un emploi administratif ;
- diversification des ateliers proposés ;
- développement d'un service d'e-learning ;
- création d'un espace de co-working ;
- mise en place d'un cycle annuel de conférences et de rencontres avec des artistes corses ;

- obtention de la certification Qualiopi.

Considérant que l'expérience Praticalingua dans la commune a ainsi été reprise dans plusieurs microrégions de Corse, notamment à Corti, Moriani, en Balagne, dans le Cap Corse et à Portivechju, avant de s'étendre, depuis la rentrée 2024, à San Fiorenzu ;

Considérant cette demande qui s'inscrit dans une dynamique de consolidation et de développement de ses actions, notamment à travers la mise en place d'un partenariat avec EVEHA, l'acquisition de tableaux numériques destinés à renforcer les outils pédagogiques, le développement d'une web radio favorisant l'expression et la diffusion culturelle, ainsi que la poursuite de projets d'autoédition permettant de valoriser les productions des participants et d'élargir leur diffusion.

Considérant que ces investissements contribueront à renforcer l'impact éducatif, culturel et territorial des actions portées par l'association.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Pasquale CASTELLANI,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité*

Article unique :

- **Approuve** le versement d'une subvention au bénéfice de l'association Praticalingua à hauteur de 18 000€.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,


Paul MERI

Le Maire,

Signé électroniquement le 24/07/2026


Gilles SIMEONI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.